



Préambule : Tout agent présentant des symptômes s'apparentant au Covid-19 (et récapitulés ci-après) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.

Il doit :

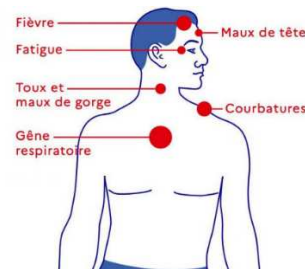
- Appeler son médecin traitant en téléconsultation.
- S'isoler.

En cas de confirmation de contamination au Covid-19, l'agent avertit l'USMB via le médecin de prévention des personnels : Medecine.Prevention-Personnel@univ-smb.fr ou 04 79 75 86 03 (renvoi sur portable)

Si vous vivez avec une personne contaminée, prévenez votre responsable hiérarchique, le médecin de prévention et la direction des ressources humaines.

Types de symptômes pouvant être liés au Covid-19

- Fièvre et/ou toux
- Difficulté respiratoire
- Difficulté à parler ou à avaler
- Perte du goût et de l'odorat



J'ai des symptômes sur mon lieu de travail

En l'absence de signe de gravité

Je tousse et/ou j'ai de la fièvre

S'ISOLER

APPELER

le médecin de prévention des personnels

Dr Annick Defontaine : 04 79 75 86 03

OU

**le médecin directeur du Service de Santé
Etudiant**

Dr Laurence Serrat : 07 77 81 03 80

Attention : Il convient d'éviter les transports en commun.



Je préviens mon responsable et avec son accord je rentre en véhicule individuel ou j'appelle un proche pour venir me chercher.

En présence de signe de gravité

Je tousse et/ou j'ai de la fièvre.

J'ai du mal à respirer et/ou je fais un malaise

APPELER ou FAIRE APPELER LE

15

Avertir le SEP en cas d'intervention sur site

**APPELER SI POSSIBLE UN SST (si connaissance
d'une présence à proximité)**



En cas de détection d'un cas dans les locaux de l'USMB, un protocole spécifique de nettoyage sera appliqué par la société d'entretien des locaux.

A chaque cas de COVID 19 faisant l'objet d'une information auprès des services de médecine, les agents ayant été en contact avec la personne contaminée seront identifiés et contactés par les services de médecine de l'USMB.